



Vente appartement précédemment loué

Par **fabes22**, le **28/03/2014** à **18:46**

Bonjour,
mon ancienne locataire avait donné son congé dans les règles pour une sortie au 1er avril
Elle a libéré l'appartement le 5 mars et aujourd'hui 28 mars j'ai signé un mandat avec un agent immo pour vendre cet appartement
Dois-je en informer mon ancienne locataire au cas où elle serait intéressée?
Cordialement

Par **Spoutnik91**, le **29/03/2014** à **00:52**

Tout dépend du bail et du congé, si c'est à son initiative pour raison personnelle, pas de priorité
Mais si vous lui avez dit ou écrit qu'elle devait partir, alors elle risque d'être prioritaire,
En cas de doute, un agent immobilier compétent doit examiner ces documents et vous dire ce qu'il en est
Sinon, consultez le notaire, c'est gratuit!

Par **Spoutnik91**, le **29/03/2014** à **00:53**

Et félicitation d'avoir consulté un site sérieux et pas certains sites qui acceptent les contributions anonymes. Soit disant ils aident à résoudre les arnaques mais ça n'est rien de plus que des sites parasites comme expliqué sur
<http://blogminable.over-blog.com/lesarnaques-com-ou-le-pornhub-du-conso-matteur>

Le même businessmodel que les sites de diffusion de porno!
Suivre l'actualité des procédures engagées, le crime doit coûter plus que ce qu'il rapporte, la diffamation faut taper au porte-monnaie